

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU l'Extrait du Relevé des Décisions Administratives du Conseil des Ministres en date du 31 Décembre 1997 :

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés à titre exceptionnel, civil et étranger au grade de chevalier dans l'Ordre National du Bénin, pour compter du 30 Novembre 1998, date de leur réception dans l'Ordre, les personnalités étrangères dont les noms suivent :

- Madame NUBER Dorothea Frieda Katharina née RAUPRICH,
- Monsieur HIEKE Claus

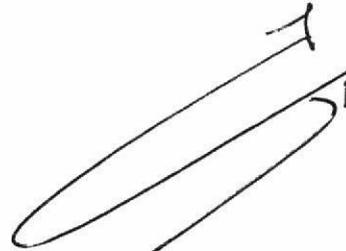
en reconnaissance du rôle appréciable qu'ils ont joué dans les diverses réalisations d'infrastructures socio-communautaires et la formation de secouristes dans les six départements de la République du Bénin.

.../...

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 31 décembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliatiions : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2- MINISTERES 18
GCONB 15 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-
DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 2.